

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN - JAURES

- Vu** la loi n° 82-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
- Vu** le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux CHSCT dans les Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur relevant du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur,
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2014 relatif à la réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu** l'avis du Comité Technique réuni en séance du 5 octobre 2012,
- Vu** la décision n° 2 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2012,
- Vu** le résultat de l'élection du Comité Technique du 4 décembre 2014,
- Vu** l'arrêté de composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail en date du 13 janvier 2015,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale SNPTES en date du 2 septembre 2015,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale FERC-Sup CGT en date du 2 novembre 2015,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 22 janvier 2016,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale SNASUB-FSU en date du 25 mars 2016,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale FERC-Sup CGT en date du 31 août 2016,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 14 septembre 2016,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale SNASUB-FSU en date du 27 septembre 2016,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 6 février 2017,
- Vu** la modification des représentants de l'organisation syndicale FERC-Sup CGT en date du 28 mars 2017.

Arrête :

Modification des articles 2 et 3 de l'arrêté de composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail du 13 janvier 2015

Article 1

La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'Université Toulouse Jean – Jaurès est fixée à l'article 3 de l'Arrêté de composition du CHSCT du 26 novembre 2012, comme suit :

a/ Représentants de l'Administration

- Monsieur Le Président ou son remplaçant
- Monsieur Le Responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines

b/ Représentants des personnels désignés par les organisations syndicales

Neuf représentants des personnels titulaires et un nombre égal de suppléants désignés par les organisations syndicales

c/ Autres participants

- Monsieur Le Médecin de Prévention, M. et Mmes les conseillers(es) de prévention, membres de droit.
- L'Inspecteur Santé Sécurité au travail peut assister aux travaux du CHSCT.

L'article 4 du décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 cité supra précise que le CHSCT peut se réunir en formation élargie aux représentants des usagers. Les représentants des étudiants sont désignés par les organisations syndicales : 3 représentants des étudiants titulaires et un nombre égal de suppléants.

Article 2

Prenant en considération le résultat du scrutin du 04 décembre 2014 portant l'élection des représentants du personnel au Comité Technique, l'arrêté de composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail du 13 janvier 2015 et les arrêtés modificatifs qui ont été apportés, la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est la suivante :

SGEN-CFDT :

Titulaires : **Suppléants :**

Mme Laurence SCHMITT Mme Dominique ROUAIX
M. Jaime HERNANDEZ YAÑEZ Mme Sophie GOSSELIN
M. Joseph BUOSI M. Hakim BEKHEDDA

FSU :

Titulaires : **Suppléants :**

Mme Julie DELPECH Mme Michèle RATABOUIL
Mme Bernadette HENNY-SCHEMID Mme Ania BEAUMATIN

FERC-Sup CGT :

Titulaires : **Suppléants :**

M. Franck AVERSENQ Mme Olga JOACHIM-BILLEROT
M. Laurent DAMIEN Mme Michelle PERREAUX-PROGNON

UNSA :

Titulaires : **Suppléants :**

M. Michel REZNIKOFF Mme Christine BORDAS

SNPTES

Titulaires : **Suppléants :**

Mme Sandrine GALEA Mme Juliette PUCHOL

Article 3

Conformément à l'arrêté de composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail du 13 janvier 2015, le mandat des représentants des personnels au sein de cette instance court jusqu'au 12 janvier 2019.

Article 4

La représentation par organisation syndicale étudiante sera la suivante pour les deux années à venir :

Néant

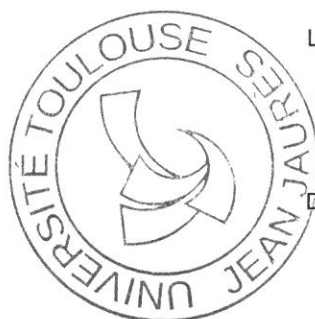
Titulaires : **Suppléants :**

XXX XXX

Article 5

Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse - Jean Jaurès est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site ENT de l'Université.

Fait à Toulouse, le 20 avril 2017



Le Président,

Daniel LACROIX